

Restauration d'une frayère à brochet sur la Vesle à Courcelles-sur-Vesle



Les Patients de Braine



Contexte:

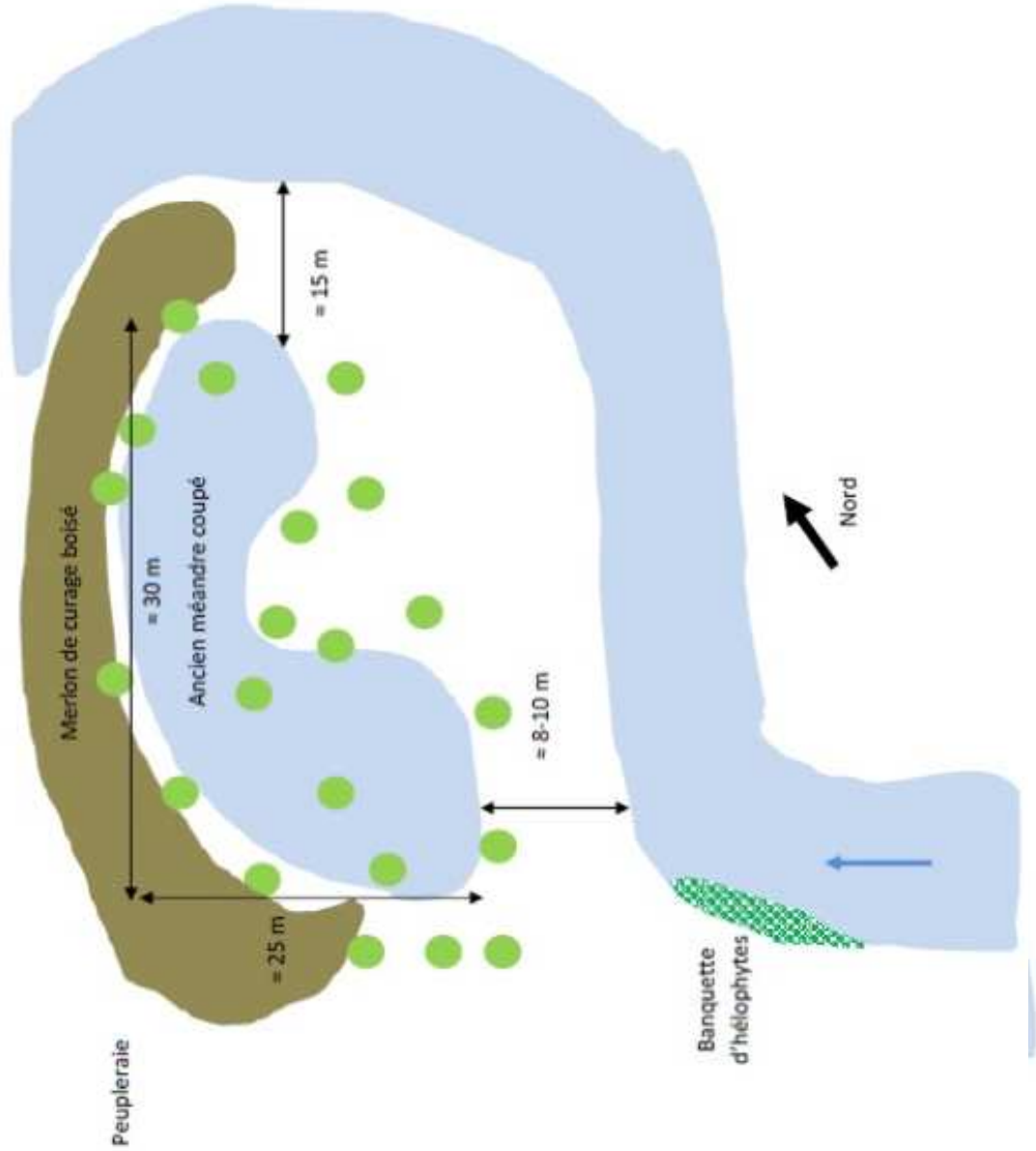
- L'AAPPMA de Braine, en partenariat avec la FAPPMA, a réalisé son Plan de Gestion Piscicole conformément à la réglementation (art. L.433-3 du CE)
- La restauration de frayère à brochet faisait partie des actions identifiées dans le PGP
- Les sites propices, dont celui de Courcelles-sur-Vesle, avaient été répertoriés par le Bureau d'étude POYRY dans le cadre de l'étude menée pour le compte du SIABAVE ainsi que dans le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du département de l'Aisne



Démarche préalable:

- Le président de l'AAPPMA de Braine a donc entamé des démarches auprès des propriétaires des parcelles pressenties
- Deux parcelles identifiées :
 - 1 à Courcelles-sur-Vesle → propriété communale
 - 1 à Limé → propriétaire privé
- Organisation d'une première réunion sur site avec les deux propriétaires concernés ainsi que les partenaire techniques et financiers dans le but de recueillir les accords de principe
- A l'issue de la réunion, la parcelle communale a été retenue pour différents critères (maitrise foncière, réalisation technique...)

Site N°2 (Limé) :



B
d'1

Déroulement du projet:

Intitulé rubrique de la nomenclature Eau	N° de la rubrique de la nomenclature	Opération concernée	Importance	Classification
Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau	3.1.2.0.	Reconnexion hydraulique et modification du profil en travers	~ 30 mètres	Déclaration
Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau	3.2.2.0.	Déblais / Remblais, Création de platiers et export de terre végétale	Surface de la frayère (environ 350 m ²)	-
Plans d'eau, permanents ou non	3.2.3.0.	Création de la frayère (plan d'eau non permanent)	Surface de la frayère (environ 350 m ²)	-
Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais	3.3.1.0.	Mise en eau temporaire de la zone humide	Surface de la frayère (environ 350 m ²)	-

Le projet en chiffres:

Poste	Prix unitaire/jour (hors TVA)	Nbre de jours	Sous-Total (hors TVA)	TVA	Sous-Total
Terrassement (pelle hydraulique avec chauffeur)	780 €	3	2 340 €	20%	2 808 €
Export terre (tracto-benne avec chauffeur)	1 000 €	2	2 000 €	20%	2 400 €
Installation de chantier	400 €	-	400 €	20%	480 €

Organisme		Taux de financement	Montant
Agence de l'Eau Seine-Normandie		70%	3 981 €
Entente Oise Aisne		10%	569 €
Structures associatives de la pêche de loisir	Fédération Nationale pour la Pêche en France	12%	683 €
	Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	3,6%	205 €
	Union Régionale Seine Nord	4,4%	250 €
Total		100%	5 688 €